




Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN TRANSFÉRANT LA COMPÉTENCE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

<p>Contexte et constat</p>	<p>Aujourd'hui, les compétences eau potable et assainissement sont exercées par les communes ou par des syndicats intercommunaux.</p> <p>Les enjeux de la ressource en eau face au dérèglement climatique et la nécessité de renforcer ces services de base à la population nécessitent de restructurer ces services à une échelle appropriée : le niveau intercommunal du périmètre de Val Vanoise.</p> <p>Au-delà du respect d'une obligation réglementaire (loi NOTRe), cette échelle de travail permettra de professionnaliser les missions, de renforcer la continuité de service et d'être solidaires face aux investissements à venir et aux problèmes rencontrés.</p> <p>La Communauté de communes anticipe d'ores et déjà cette mutation importante grâce à des étapes intermédiaires. Un coordonnateur a d'ailleurs été recruté à ce sujet dès 2021.</p>		
<p>Description</p>	<p>L'action vise à mettre en place le transfert effectif de la compétence, que ce soit d'un point de vue administratif, réglementaire et technique.</p> <p>L'enjeu à terme est d'améliorer l'efficacité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour une meilleure gestion de la ressource en eau et la lutte contre la pollution de l'eau à l'échelle de l'intercommunalité. L'objectif visé est un transfert des compétences effectif au 01/01/2024.</p> <p>Description des jalons et étapes de d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération de la CCVV en septembre 2022, - Recrutements, mise en place des outils métiers en 2022 et 2023, - Mise en place du service commun de facturation en 2023, - Mise en oeuvre effective du transfert en janvier 2024. 		
<p>Pilote</p>	<p>Communauté de communes Val Vanoise</p> 	<p>Partenaires</p>	<p>Commune des Allues</p> 

Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	x	x	x	
Moyens financiers	Montant Global : 1 150 000 € HT (sous réserve délibération effective) pour les études, SIG, moyens matériels (véhicules, locaux...), logiciels, recrutement agents...			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	250 000 €	900 000 € (sous réserve validation budgétaire)		
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
	Budget CCVV	Budget CCVV		
Moyens humains	Moyens internes CCVV			
Risques identifiés	Complexité du processus de transfert Sensibilité du sujet			
Actions liées				

Bénéfices attendus				
Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	Mise en oeuvre de la gestion à l'échelle intercommunale			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
	Délibération de principe du transfert Recrutements	Recrutements	Transfert des 2 compétences	
Indicateurs de résultat	Mise en œuvre effective du transfert des deux compétences au 01/01/2024			
Info / Focus carbone				